

# MEMORANDUM 2024

LES PROPOSITIONS DU CENTRE D'ACTION LAIQUE



## ÉLECTIONS COMMUNALES ET PROVINCIALES 2024

**OCTOBRE2024.LAICITE.BE**







## Table des matières

<b>Pourquoi un mémorandum ?</b> .....	<b>5</b>
<b>Encourager la participation et l'engagement citoyens</b> .....	<b>6</b>
• Le vote des étrangers et des personnes en perte ou privées d'autonomie .....	7
• La participation citoyenne .....	7
<b>Assurer la laïcité et l'impartialité de l'État</b> .....	<b>8</b>
• L'impartialité des pouvoirs publics et la non-ingérence des cultes dans les affaires de l'État .....	8
• Le financement des cultes, des Maisons de la Laïcité et des salles neutres pour les cérémonies .....	9
<b>Préparer l'avenir : école et petite enfance</b> .....	<b>10</b>
• L'éducation et l'enseignement .....	10
• L'accueil des jeunes enfants .....	13
<b>Encourager la solidarité, l'égalité et la cohésion sociale</b> .....	<b>14</b>
• La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale .....	14
• L'accès à la culture .....	17
• Égalité et lutte contre les discriminations et les violences .....	18
<b>Lutter contre les extrémismes</b> .....	<b>24</b>
<b>Garantir le respect et les droits de chacun</b> .....	<b>26</b>
• Les Gens du Voyage .....	26
• La prostitution de rue .....	27
• Les centres fermés .....	27
• Les plans de répartition des demandeurs d'asile et les initiatives locales d'accueil .....	28
<b>Prévention et sécurité : atteindre un équilibre délicat</b> .....	<b>30</b>
<b>Accès à la santé</b> .....	<b>31</b>
<b>Lutter contre les atteintes à l'environnement</b> .....	<b>33</b>



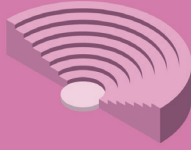


## POURQUOI UN MÉMORANDUM ?

Pour le Centre d'Action Laïque, les élections communales et provinciales constituent un moment important dans une année électorale 2024 particulièrement cruciale pour l'avenir du pays. Les communes et les provinces, niveaux de pouvoir de proximité par excellence, tissent un lien particulier avec les citoyens et sont souvent en première ligne pour répondre à leurs besoins quotidiens (enseignement, mobilité, propreté, services de secours, infrastructures sportives et culturelles...).

Ces élections communales et provinciales interviennent également alors que le Centre d'Action Laïque dédie sa campagne d'éducation permanente 2024 à la cohésion sociale et la lutte contre la pauvreté. À cet égard, les communes en particulier, au cœur des politiques de ces enjeux, jouent un rôle fondamental dans l'émancipation de chacun.

Les élus locaux sont les plus proches interlocuteurs des citoyens. À ce titre, ils doivent pouvoir être facilement interpellés et interrogés sur leur programme, leur action et leur vision du quotidien. Dans cette perspective, le CAL a listé les revendications et préoccupations du mouvement laïque qui, sur le plan institutionnel, sont notamment du ressort des communes et des provinces.



## ENCOURAGER LA PARTICIPATION ET L'ENGAGEMENT CITOYENS

### Une représentation politique et démocratique en question

Les dernières élections du 9 juin 2024 ont connu un taux élevé d'abstention en Belgique, confirmant le faible niveau de confiance de la population envers les institutions et le monde politique.

Cette insatisfaction et cette défiance se matérialisent notamment par une consolidation des extrêmes et des populismes, des discours simplistes, une désaffiliation politique et citoyenne, le tout dans un contexte d'immédiateté médiatique.

### Pour une citoyenneté participative, critique et responsable

Le mouvement laïque, association d'éducation permanente, est soucieux de promouvoir une citoyenneté participative, critique et responsable, notamment en soutenant des initiatives à même de :

- Rendre le citoyen actif, conscient de ses droits et de ses devoirs.
- Renforcer les liens entre les citoyens, les associations et les politiques, au-delà des échéances électorales.
- Revitaliser la confiance en l'avenir.

Il réaffirme également l'importance du caractère obligatoire du vote, un fondamental démocratique auquel le Centre d'Action Laïque est très attaché.

### Principes fondamentaux :

- Le vote est un facteur d'**intégration** et d'**émancipation**.
- La **démocratie représentative** et la **participation citoyenne** ne s'opposent pas, mais sont **complémentaires**.

# LE VOTE DES ÉTRANGERS ET DES PERSONNES EN PERTE OU PRIVÉES D'AUTONOMIE

Le Centre d'Action Laïque propose d' :

- Inciter les non-Belges à s'inscrire sur les listes électorales et prévoir une **information complète**, à jour et multilingue, au sujet des modalités et échéances de vote, des compétences et enjeux locaux ainsi que du fonctionnement du système institutionnel belge.
- Encourager et d'organiser la **participation** aux élections via un système de transports organisés ou de tenue des élections dans les **maisons de repos et de soins** et dans les **hôpitaux publics**.
- Assurer l'installation de bureaux de vote et de diffuser l'information sur le système de procuration dans les **prisons** et **lieux de détention** ainsi que de favoriser le vote par correspondance.
- Adhérer au réseau « **Territoires de la Mémoire** ».

## LA PARTICIPATION CITOYENNE

Une démarche humaniste ne peut se concevoir sans l'implication des personnes qui constituent la société, en stimulant leur intérêt pour la chose publique.

Le mouvement laïque recommande les incitants suivants :

- **Lutter contre l'abstention** sous toutes ses formes.
- Accroître la **retransmission** des débats des conseils communaux et provinciaux et la diffusion de leur compte rendu.
- Rappeler l'existence du droit d'**interpellation** des conseils communaux et provinciaux.
- Soutenir, encourager et reconnaître les **différentes** pratiques de **participation locale** (panels citoyens, conseils consultatifs, budgets participatifs...) en améliorant le retour vers les participants, l'accès pour tous les publics et l'inclusivité.
- Soutenir l'intérêt et la participation concrète des jeunes à la vie citoyenne et politique locale.
- Renforcer la démocratie directe grâce aux **nouvelles technologies**: informations rapides et à jour sur les sites Internet et applications, retransmission des conseils locaux, échanges en ligne de questions et réponses aux citoyens, etc.
- Maintenir une information matérielle et accessible faisant état de la vie politique et citoyenne de la commune ou de la province (journaux communaux, toutes-boîtes, valves, affiches, panneaux d'affichage...).
- Favoriser le recours à la méthode **FALC** (facile à lire et à écrire) pour toute diffusion d'information.



# ASSURER LA LAÏCITÉ ET L'IMPARTIALITÉ DE L'ÉTAT

## L'IMPARTIALITÉ DES POUVOIRS PUBLICS ET LA NON-INGÉRENCE DES CULTES DANS LES AFFAIRES DE L'ÉTAT

La laïcité de l'État et des institutions publiques constitue le fondement de l'État de droit. Cela implique que les institutions publiques assurent une rigoureuse impartialité à l'égard des convictions qui relèvent de la sphère privée. De même, aucune conception religieuse ou philosophique ne peut guider la définition et la mise en pratique des politiques publiques.

Pour le mouvement laïque, ce devoir d'impartialité est un principe fondateur indispensable qui permet d'assurer un traitement égalitaire et un exercice des libertés et droits pour tous.

### Principes fondamentaux :

- La **laïcité de l'État** est garante d'**égalité**, de **solidarité** et d'**émancipation** des citoyens.
- Les services publics doivent être **offerts à tous**, sans distinction de genre, d'âge, de conviction, d'origine, de culture.

Le Centre d'Action Laïque demande aux pouvoirs locaux de :

- N'orner d'**aucun signe convictionnel** tout bien ou lieu affecté à un service public.
- Garantir la **neutralité d'apparence des agents publics** par l'interdiction du port de tout signe convictionnel, qu'il soit religieux, philosophique ou politique.
- Ne pas inclure de célébration religieuse dans le cadre d'activités organisées par les pouvoirs publics et les remplacer par l'organisation de **manifestations civiles et pluralistes**.



- Délivrer une **information objective**, juste, complète et précise dans les administrations communales et provinciales sur la **primauté du mariage civil** sur les cérémonies confessionnelles ainsi que sur le **libre choix des citoyens concernant divers actes relatifs à l'état civil** (déclaration de dernières volontés quant aux obsèques, déclaration quant au don d'organes, déclaration anticipée relative à l'euthanasie, demande de modification de l'enregistrement du sexe, reconnaissance anticipée de paternité ou de comaternité, demande de changement de nom de famille, etc.).
- De lutter, en tant qu'employeurs, contre **toutes les formes de discriminations**.

Il appelle, à nouveau, à ce que les pouvoirs publics adoptent un cadre légal qui garantit fermement la neutralité d'apparence des agents publics en interdisant l'expression ou la manifestation de leurs convictions philosophiques, religieuses ou politiques dans l'exercice de leur fonction.

## LE FINANCEMENT DES CULTES, DES MAISONS DE LA LAÏCITÉ ET DES SALLES NEUTRES POUR LES CÉRÉMONIES

Le mouvement laïque réclame plus d'équité entre le subventionnement des cultes et celui de la communauté philosophique non confessionnelle.

Cela se traduit notamment par le fait de disposer, en l'absence d'une Maison de la Laïcité, d'un lieu adapté pour l'organisation de cérémonies laïques accueillant un large public.

En Région wallonne, la loi prévoit, à présent, que les communes mettent à disposition un lieu neutre où peuvent se tenir des cérémonies funéraires ; cette avancée devrait pouvoir être étendue à toutes les formes de cérémonies telles que le mariage ou le parrainage, par exemple. Chaque commune (ou groupement de communes) devrait par ailleurs identifier un lieu destiné à organiser des hommages civils lors d'événements ou d'accidents de grande ampleur.

Les nouveaux modes de sépultures devraient être réétudiés, sous les angles pratiques, mais également techniques (notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement).



## PRÉPARER L'AVENIR : ÉCOLE ET PETITE ENFANCE

### L'ÉDUCATION ET L'ENSEIGNEMENT

Depuis la naissance du mouvement laïque, l'éducation et l'enseignement sont au centre de ses préoccupations, notamment à travers la défense d'un système de qualité dont l'égalité est le socle.

Le mouvement laïque prône un enseignement qui renforce la résistance aux idéologies totalitaires et qui forge l'esprit critique. Il revendique une école citoyenne, émancipatrice, participative et intégrée localement.

Le Centre d'Action Laïque défend les écoles communales et provinciales en tant qu'enseignement public officiel subventionné, porté par les valeurs de pluralisme, de tolérance, d'égalité et d'émancipation.

Dans le cadre des réformes en cours, le CAL confirme que l'objectif est d'aboutir, à terme, à un réseau public unique, neutre, permettant de garantir le traitement égalitaire entre élèves, de réduire la ségrégation scolaire, de réaliser des économies d'échelle et de renforcer la solidarité entre écoles.

#### Principes fondamentaux :

- La garantie d'un **service public gratuit, neutre, de qualité et accessible à tous**, indépendamment des moyens financiers, des convictions ou des capacités de l'enfant.
- La garantie d'**impartialité** de l'institution scolaire et des enseignants est un prérequis indispensable à l'accueil de tous les enfants.

# La défense et la promotion d'une école publique, vectrice d'égalité

## Un enseignement public de qualité

Le Centre d'Action Laïque demande aux futurs responsables politiques communaux et provinciaux, en tant que pouvoirs organisateurs, de :

- Veiller à une **offre suffisante et de qualité d'un enseignement impartial et public** dans chaque commune (maternelle, primaire) ou à tout le moins à une distance raisonnable en transports publics (secondaire) ; faire de la gratuité scolaire une priorité pour chaque pouvoir organisateur, en particulier en matière de fournitures scolaires.
- Garantir un **repas** de qualité (local, sain et durable) à petit prix et prévoir une alternative végétarienne afin de répondre aux demandes particulières tout au long du parcours scolaire.
- Distribuer des collations saines et gratuites dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire (potage et/ou fruits locaux et de saison).
- Garantir l'accès à l'information en matière d'aide sociale/financière pour tous les parents et conscientiser le personnel enseignant et administratif à la gratuité scolaire.
- Rendre l'extrascolaire accessible financièrement, notamment au regard du nouveau calendrier scolaire, en particulier pour les publics précarisés et les familles monoparentales.
- Garantir l'**accès à l'école** aux enfants en situation irrégulière en offrant un service d'accompagnement à la recherche d'école et en promouvant des projets spécifiques pour ces élèves (apprentissage du français, dispositif d'accueil des primo-arrivants...)

## Des projets éducatifs et pédagogiques vecteurs d'émancipation

Le Centre d'Action Laïque demande aux pouvoirs organisateurs locaux de veiller à :

- L'application de l'Accord de coopération sur **l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle**, notamment en garantissant aux écoles de travailler avec des opérateurs extérieurs labellisés et reconnus par les pouvoirs publics comme le prévoit le décret.
- Rendre plus efficaces **la présence et le rôle des CPMS** au sein des établissements, afin d'accompagner au plus près les élèves victimes de troubles psychologiques.

- La mise en œuvre d'une **prévention** structurelle en matière de harcèlement, d'assuétudes et d'usage de drogues et d'alcool.
- Une **éducation aux médias** afin de favoriser et développer l'esprit critique.
- Une **éducation à la démocratie** et aux structures de l'État via la réalisation d'expérimentations démocratiques et participatives (conseils de participation).
- Une éducation à l'**égalité entre les genres**.

## Une école pour tous et avec ses partenaires

L'école doit intégrer les différents partenaires et s'insérer dans un réseau de proximité dans le cadre d'un partenariat avec les acteurs associatifs et éducatifs.

Le CAL recommande donc, aux pouvoirs organisateurs de l'ensemble des réseaux, de :

- Soutenir et encourager la création des **associations de parents**, et leur affiliation à la Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel (FAPEO).
- Assurer une **communication** et un partenariat avec les parents qui tiennent compte des **nouvelles formes familiales** ainsi que de l'éventuelle non-maîtrise de la langue française ou de l'écrit par les parents.
- Privilégier le recours aux **services publics** (repas, activités extrascolaires, classes de dépaysement, sorties culturelles et sportives, médiation scolaire...).

## L'impartialité à l'école

Le mouvement laïque rappelle son refus de toute manifestation extérieure de signes religieux ou philosophiques à l'école.

Le Centre d'Action Laïque réaffirme avec force l'importance de l'apprentissage rationnel, sans tabou ni censure, de toutes les matières.

Le CAL demande aux pouvoirs communaux et provinciaux de :

- Garantir la **neutralité** de l'espace scolaire par l'interdiction de tous les signes convictionnels, dans le chef des enseignants des écoles publiques et dans le chef des élèves afin de protéger ces derniers de toute forme de pression ou de prosélytisme.
- Encourager la mise en œuvre des **deux heures de cours de philosophie et citoyenneté (CPC)** dans leurs écoles et veiller à la sélection et à l'accompagnement des enseignants de CPC.
- S'assurer que tous les **cours obligatoires** (en ce compris les cours de sport et les activités extérieures) soient suivis par tous les élèves.

## L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

Outre son rôle éducatif, d'épanouissement personnel et de prévention, l'accueil de la petite enfance est un levier pour la lutte contre la pauvreté et favorise l'égalité des chances dès le plus jeune âge.

De plus, il contribue à améliorer la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle des familles et, par conséquent, à assurer une égalité entre les genres.

Le mouvement laïque demande aux autorités communales et provinciales de :

- Garantir une **offre suffisante et de qualité** des structures d'accueil de la petite enfance par la construction de crèches publiques ou de lieux d'accueil de la petite enfance.
- Tenir un **cadastre** précis de l'offre de places sur leur territoire et anticiper les **besoins futurs**.
- Créer un **guichet local unique** permettant des inscriptions transparentes et égalitaires.
- Assurer une offre suffisante et de qualité par des professionnels formés, ainsi que l'accessibilité de **l'accueil extrascolaire et du temps libre**.
- Mettre en place des **services d'accueil ponctuels** pour les parents suivant des formations ou à la recherche d'un emploi.



## ENCOURAGER LA SOLIDARITÉ, L'ÉGALITÉ ET LA COHÉSION SOCIALE

La défense des valeurs de solidarité et d'égalité est indissociable de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La commune est en première ligne en matière de lutte contre la précarité via la gestion de l'aide sociale.

Le niveau local est également un acteur de premier plan en matière d'offre culturelle et de loisirs. Dans ce cadre, le mouvement laïque encourage les communes et les provinces à favoriser le dialogue et le partenariat avec le monde associatif dans sa globalité afin de renforcer la cohésion sociale.

La cohésion sociale et la solidarité doivent également s'exercer en s'appuyant sur des politiques d'égalité et de lutte contre le sexisme et les discriminations basées sur le genre.

### LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION

En Belgique, l'office belge de statistique estime, en 2023, à 18,6% le taux de risque de pauvreté et d'exclusion sociale. Ce taux dépasse les 20 % en Région wallonne et atteint quasiment les 38 % en Région de Bruxelles-Capitale.

Pour véritablement porter ses fruits, l'émancipation laïque doit se coupler à un authentique projet d'émancipation sociale. Le droit à un niveau de vie suffisant constitue un préalable indispensable à l'exercice d'autres droits fondamentaux.

#### Principes fondamentaux :

- Veiller à l'**émancipation** sociale, culturelle et économique ; l'**autonomie** et la **responsabilité** étant les moyens d'y parvenir.
- L'**action sociale** doit être offerte à tous, sans distinction de genre, d'âge, de conviction, d'origine, de culture.

Par conséquent, le mouvement laïque encourage les autorités locales et les responsables de CPAS à :

- Assurer un **service public de qualité et ambitieux, impartial et garant de l'égalité** entre les citoyens.
- Renforcer l'**information** au sujet des droits sociaux afin d'endiguer le non-recours aux droits sociaux et mettre en place des guichets uniques décentralisés regroupant les différents services publics chargés de l'octroi des droits sociaux au niveau communal (à coupler idéalement avec le niveau régional).
- Renforcer l'**automatisation des droits sociaux** en ce qui concerne leur octroi, afin d'éviter la démultiplication des conditions qui nuisent à leur accès effectif.
- Lutter contre l'exclusion numérique en garantissant l'**accès à internet** et à un accompagnement humain pour toute démarche en ligne via notamment les Espaces Publics Numériques (EPN).
- Consolider et pérenniser l'attribution des moyens financiers et matériels aux **Espaces Publics Numériques (EPN)**.
- Promouvoir des programmes d'alphabétisation pour les adultes.
- S'engager à réaliser sur chaque commune un **plan de cohésion sociale** (PCS).
- Encourager la **mixité dans toutes ses dimensions** (de genre, sociale, culturelle et économique) au sein des localités, notamment en créant du logement mixte et des infrastructures accessibles à tous ainsi qu'un accompagnement social public permettant l'effectivité de cette mixité.
- Garantir l'accès aux **soins de santé** et au bien-être pour tous en accordant des moyens suffisants aux services compétents, tant en termes de fonctionnement qu'en ressources humaines.
- Consentir à un investissement massif, ciblé, programmé et évalué dans les dispositifs associatifs qui tissent le lien social dans la vie des quartiers, soutenir les initiatives citoyennes de cohésion sociale et assurer des budgets suffisants et pérennes pour ces politiques.
- Généraliser, sur le modèle du *gender mainstreaming*, le «**test pauvreté**» qui doit viser à analyser en amont l'impact que pourrait produire une mesure réglementaire sur les personnes en situation de pauvreté.
- Encourager les synergies entre les CPAS et les communes.
- Assurer l'efficacité de l'action des CPAS en palliant le manque de travailleurs de terrain.
- Créer des référents (**jeunes**) **aîdants-proches** de proximité, notamment pour centraliser l'information, et sensibiliser les professionnels des secteurs juridique, du psycho-médico-social, de l'enseignement et du travail aux enjeux de l'aïdance.

- Adopter des mesures pour assurer **l'accès à un logement décent et aux services de base**, notamment par une augmentation et un respect du seuil requis de l'offre de logements sociaux sur le territoire de chaque commune, en fonction de ses moyens et de ses capacités d'action.
- Lutter contre la problématique des marchands de sommeil en collaborant avec les différents services compétents (services communaux, police, parquet, services d'inspection du logement).
- Recourir à la législation permettant la réquisition d'**immeubles inoccupés** afin d'y héberger des sans-abri.
- Avoir une attention particulière pour les jeunes et les familles monoparentales dans l'accès au logement.
- Lutter et sanctionner les **discriminations** subies par certaines catégories de personnes au niveau de l'accès à un logement, notamment par des expériences de *mystery shopping* (faux candidats).
- Investir davantage dans la rénovation des quartiers défavorisés de manière à lutter contre la formation de ghettos (notamment au moyen de mécanismes tels que les Contrats de quartier) et les dérèglements climatiques.
- Refuser toute approche répressive et stigmatisante de la **mendicité** et renforcer le rôle actif des autorités locales en faveur des sans-abri.
- Soutenir les services d'**aide juridique** de première ligne.
- Engager des **médiateurs** jouant le rôle d'interface entre les administrations et les citoyens, de manière neutre et impartiale.
- Mettre en œuvre un **parcours d'accueil des primo-arrivants (DAPA)** dans chaque commune qui veille à l'autonomie et l'émancipation des personnes.
- Renforcer les actions en faveur des personnes **toxicomanes** dans des structures d'accueil adaptées, poursuivre l'implantation de salles de consommation fixes et mobiles sur le territoire local et encourager les politiques de **réduction des risques**.
- Veiller à une information complète des travailleurs sociaux des CPAS et d'autres services sociaux concernés par le **secret professionnel**.
- Soutenir l'adaptation des maisons de repos et des maisons de repos et de soins pour offrir en suffisance un accueil de qualité en respectant les droits de la personne en perte d'autonomie et en tenant compte des spécificités socioculturelles.
- Veiller à ce que les conditions d'accueil en maison de repos et en maison de repos et de soins des personnes LGBTQIA+ soient exemptes de toute forme de préjugés.
- Soutenir financièrement des politiques du sport et de la culture inclusives et accessibles.



## L'ACCÈS À LA CULTURE

La culture sous toutes ses formes constitue un outil favorisant l'émergence de la réflexion critique et l'émancipation de l'individu. L'éducation permanente poursuit également ces objectifs et devrait être soutenue à ce titre.

Le mouvement laïque demande aux autorités communales et provinciales de :

- Maintenir l'offre et l'accès à des **bi-bibliothèques** publiques et y garantir l'accès et une formation aux usages éthiques, critiques des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).
- Garantir l'accès à la **vie culturelle** pour tous, notamment via une offre locale et de proximité à bas coût et un soutien à toutes les formes d'expressions culturelles présentes dans les entités locales.
- Offrir une programmation culturelle variée qui reflète la diversité de la population, notamment en soutenant les artistes locaux et en collaborant avec les associations locales pour inclure des perspectives variées dans la programmation.
- Organiser des événements culturels gratuits dans les espaces publics.
- Assurer que les infrastructures culturelles soient accessibles à tous les publics, y compris aux personnes à mobilité réduite et celles ayant des besoins spécifiques et adapter les bâtiments culturels (théâtres, musées, bibliothèques) pour qu'ils soient accessibles aux personnes en situation de handicap.
- Encourager la création artistique locale et soutenir les artistes et artisans locaux.
- Mettre à disposition des espaces de création et de répétition pour les artistes locaux.
- Offrir des subventions et des bourses pour soutenir les projets artistiques et culturels.
- Organiser des résidences d'artistes pour favoriser la création locale et les échanges culturels.
- Amplifier des partenariats entre les établissements scolaires et les institutions culturelles locales.
- Pérenniser le dispositif «article 27» afin de garantir l'accès à l'offre culturelle pour toute personne vivant une situation sociale et/ou économique difficile.

# L'ÉGALITÉ ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES VIOLENCES

L'égalité, valeur laïque, constitue un fondement essentiel pour construire un État plus inclusif et moins discriminant. Face aux menaces qui se multiplient et aux inégalités persistantes, le mouvement laïque réaffirme son engagement pour une société plus équitable et pour le progrès collectif. Une action solidaire est nécessaire afin d'assurer à chaque individu l'exercice de ses droits et l'accès à des opportunités, indépendamment de son origine, son genre, sa religion ou encore son handicap.

## Principes fondamentaux :

- Renforcer les mesures garantissant l'égalité de genre.
- Renforcer la lutte contre les discriminations dans toutes les sphères de la société.

## Égalité femmes-hommes

Le Centre d'Action Laïque recommande aux communes et provinces, en tant qu'employeurs et pouvoirs publics de :

- Travailler avec les autorités régionales pour **renforcer et appliquer les lois** contre la discrimination basée sur le sexe et/ou l'identité de genre.
- Attribuer, à un membre du collège local, **une compétence et un budget « égalité femmes-hommes »** et mettre en place ou soutenir les services d'égalité des chances au sein des administrations locales.
- Assurer la **parité** lors de la constitution des collèges communaux et provinciaux.
- Offrir des programmes de formation et de mentorat pour encourager et soutenir les candidatures féminines aux élections communales et provinciales.
- Mettre sur pied un **conseil consultatif** « égalité femmes-hommes ».
- Mettre en œuvre une **approche genrée** (« *gender mainstreaming* » et « *gender budgeting* ») dans les politiques locales et dans les relations avec les partenaires des entités locales.
- Fournir des ressources et un soutien juridique aux victimes de discriminations et de violences basées sur le sexe et/ou l'identité de genre.
- Garantir une **représentation équitable** des femmes et des hommes à tous les niveaux de responsabilité au sein des administrations.
- Réaliser des audits salariaux réguliers pour identifier et corriger les

- écarts de rémunération entre les hommes et les femmes dans les administrations communales et provinciales.
- Encourager l'accès des femmes à des postes à haute responsabilité dans les administrations provinciales et communales.
  - Favoriser des politiques de travail flexibles et le télétravail pour aider à équilibrer les responsabilités professionnelles et privées.
  - Intégrer les recommandations du Conseil de l'égalité des chances entre hommes et femmes au sujet du congé de **maternité** des femmes mandataires.
  - Augmenter l'accès et la qualité des services de garde d'enfants pour permettre aux parents de travailler sans souci.
  - Poursuivre la mise en place de mesures de soutien aux familles monoparentales.
  - Accorder des subventions et des formations spécifiques pour les femmes entrepreneures.
  - Favoriser l'accès des entreprises dirigées par des femmes aux marchés publics.
  - Tenir compte de la place des femmes dans **l'espace public** et intégrer la dimension du genre dans les politiques publiques d'urbanisme.
  - Prendre de réelles mesures pour lutter contre le **sexisme** dans l'espace public, notamment via des structures facilitant le dépôt de plaintes en cas d'agression verbale ou physique à caractère sexiste.
  - Adopter des mesures visant à lutter contre le harcèlement et les violences sexuelles dans les **lieux festifs**.
  - Promouvoir l'accès des femmes aux sports et aux activités culturelles en améliorant les infrastructures.

## Lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales

En Belgique, des dizaines de femmes décèdent, chaque année, des suites de violences sexo-spécifiques et familiales. Les enfants sont également les victimes collatérales ou directes de ce fléau. Cette violence est également présente au sein des couples homosexuels et chez les personnes âgées.

Le mouvement laïque demande aux autorités locales de :

- Accorder toute l'attention et tous les moyens nécessaires aux actions de **sensibilisation** et d'information du public et de tous les intervenants sociaux.
- Veiller à former les agents de **police** à recevoir et à traiter adéquatement les plaintes dans des structures d'accueil adéquates.
- Exiger, de la part des agents de première ligne, de mettre la victime en contact avec le **service d'aide aux victimes**.
- Assurer une prise en charge spécifique de chaque victime quel que soit son statut et prévoir un nombre suffisant de **logements adaptés** pour répondre aux situations d'urgence.
- Privilégier l'éloignement des personnes violentes du domicile familial plutôt que le déménagement des victimes.
- Etendre l'offre de centres de prise en charge des victimes de violences intrafamiliales et assurer un **sui-vi pluridisciplinaire** et coordonné entre les professionnels : personnel de prévention et d'accueil, personnel médical, policier, juridique, etc.

## Lutte contre la trans-bi-homophobie

Le mouvement laïque appelle les responsables locaux à prendre des mesures concrètes contre la trans-bi-homophobie en :

- Travaillant avec les autorités régionales pour renforcer et appliquer les lois contre la discrimination basée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.
- Mettant en place des politiques claires contre la discrimination basée sur l'orientation sexuelle et/ou l'orientation de genre dans les institutions publiques et encourager les entreprises locales à faire de même.
- Fournissant des ressources et un soutien juridique aux victimes de discrimination et de violence basée sur l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre.
- Finançant et soutenant les initiatives locales qui promeuvent l'égalité et l'inclusion des personnes LGBTQIA+.
- Améliorant l'accueil et la formation du personnel **administratif**, interlocuteur de première ligne notamment pour les procédures de changement de sexe.
- Garantissant aux couples du même sexe le droit de **se marier** sans que l'exercice de ce droit ne donne lieu à une quelconque différence de traitement ou d'accueil de la demande.
- Assurant des structures d'accueil pour les **jeunes** en situation d'exclusion en raison de leur orientation sexuelle.
- Encourageant des politiques qui garantissent que les écoles soient des espaces sûrs pour tous les élèves, indépendamment de leur orientation sexuelle ou identité de genre.
- Formant les enseignants à reconnaître et à réagir de manière appropriée aux cas de harcèlement ou de discrimination basés sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.
- Améliorant l'accueil et la formation du personnel **policier**, des travailleurs sociaux et des professionnels de santé pour répondre adéquatement aux problématiques vécues par les personnes LGBTQIA+, en ce compris, les victimes de violences à caractère trans-bi-homophobe.

## Personnes porteuses d'un handicap

Les dispositifs législatifs pour lutter contre l'exclusion et les discriminations vécues quotidiennement par les personnes vivant avec une déficience ou une incapacité sont loin d'être réellement appliqués et respectés. La société doit être organisée pour favoriser l'intégration et l'épanouissement de chacun de ses membres.

Le Centre d'Action Laïque recommande de:

- Veiller à l'application stricte des lois existantes sur les droits des personnes handicapées et développer des mécanismes pour signaler et traiter les discriminations.
- Encourager la participation active des personnes handicapées dans les processus décisionnels locaux et provinciaux incluant la création de conseils consultatifs.
- Garantir que les bureaux de vote et les procédures électorales soient accessibles à tous les citoyens, y compris ceux avec des handicaps.
- Encourager toute initiative favorisant **l'intégration sociale et professionnelle ainsi qu'en milieu scolaire** des personnes porteuses d'un handicap et avoir une vision transversale de la problématique, en ce compris, la prise en compte de leur droit à une vie affective et sexuelle.
- Adopter un **référentiel** et soutenir les démarches d'inclusivité et d'accessibilité des événements.
- Favoriser **l'inclusion numérique** des personnes en situation de handicap.
- Renforcer l'offre de **logements publics adaptés**.
- Assurer l'accès aisé aux **transports publics** et mettre en place des services de transports spécialisés pour les personnes dont le handicap rend difficile l'utilisation des transports publics traditionnels.
- Réaliser les aménagements adéquats dans tous les **lieux publics** pour une **accessibilité** universelle.
- Encourager et financer des programmes culturels et sportifs inclusifs qui permettent la participation des personnes handicapées.
- Créer des espaces accessibles où les personnes handicapées peuvent se rencontrer et participer à des activités sociales.
- Développer les **services à domicile**.
- Soutenir **l'emploi des personnes porteuses d'un handicap**, notamment dans les services publics locaux via une aide à l'embauche et une sanction en cas de non-respect du seuil à respecter.
- Développer et soutenir des programmes qui facilitent l'insertion professionnelle des personnes handicapées, incluant des stages et des emplois adaptés.
- Assurer une **formation du personnel accueillant** des services publics des personnes porteuses d'un handicap.

## Lutte contre le racisme et l'antisémitisme

Le Centre d'Action Laïque recommande de:

- Mener une politique de lutte contre le racisme et l'antisémitisme en collaboration avec les différents niveaux de pouvoirs.
- Mettre en place des **systèmes accessibles et efficaces** pour signaler les actes de racisme et d'antisémitisme ainsi que les discriminations.
- Développer des **programmes d'accompagnement** pour soutenir les personnes issues de minorités raciales dans leur parcours éducatif et professionnel.
- Encourager les entreprises locales à adopter des mesures d'action positives pour promouvoir la diversité et l'inclusion **sur le lieu de travail**.
- Offrir des formations pour **aider les enseignants** à reconnaître et à combattre le racisme et l'antisémitisme ainsi que les stéréotypes associés.
- **Former les policiers** et autres agents de la sécurité publique pour qu'ils puissent identifier et traiter de manière appropriée les incidents racistes et antisémites.
- Réaliser des **audits réguliers** des politiques et pratiques des institutions communales et provinciales pour identifier et éliminer les biais antisémites et raciaux.
- Examiner et, si nécessaire, renommer les espaces publics et retirer les symboles qui perpétuent le racisme et l'antisémitisme.
- Organiser des **forums de dialogue** réguliers entre les différentes communautés pour promouvoir la compréhension mutuelle et résoudre les conflits.
- Encourager les partenariats entre les associations communautaires, les organisations non gouvernementales et les autorités locales pour mener des **actions conjointes** contre l'antisémitisme et le racisme.
- Encourager la collecte et l'**analyse de données** sur les incidents antisémites et racistes pour orienter les politiques publiques.



## LUTTER CONTRE LES EXTRÉMISMES

Les manifestations de rejet de l'autre, l'intolérance, le racisme, le fanatisme, l'antisémitisme, la xénophobie restent malheureusement répandues et s'expriment notamment via les réseaux sociaux. Les propos haineux, y sont exprimés de manière de plus en plus décomplexée et ne peuvent rester impunis.

Le mouvement laïque affirme son attachement à la démocratie, à l'État de droit et au respect des droits humains fondamentaux. Il dénonce les idées véhiculées par les partis dont l'idéologie prône l'exclusion de groupes ou d'individus. Il condamne avec énergie les comportements racistes et antidémocratiques et défend une société juste, progressiste et solidaire, assurant à chacun la liberté de pensée et d'expression ainsi que l'égalité de tous devant la loi sans distinction de genre, d'origine, de culture ou de conviction.

Le mouvement laïque invite les responsables communaux et provinciaux à sensibiliser l'ensemble des citoyens, et en particulier les plus jeunes, au devoir de mémoire, au travail d'histoire et de vigilance, à la nécessité de dénoncer le révisionnisme et l'oubli, et d'éduquer à la citoyenneté.

### Principes fondamentaux :

- Veiller à l'**intransigeance** face à l'intolérance, au racisme, au fanatisme, à l'antisémitisme, à la xénophobie, au négationnisme et aux discriminations.
- Assurer le devoir de **mémoire** et la transmission du savoir.



Le Centre d'Action Laïque demande aux pouvoirs locaux de :

- Garantir la neutralité et l'impartialité des communes et provinces afin d'assurer le traitement égalitaire de tous les citoyens.
- Adhérer au réseau « **Territoires de la Mémoire** ».
- N'entretenir **aucun rapport** avec les élus des partis prônant le fanatisme, le rejet et l'exclusion de groupes ou d'individus et de ne participer, en aucun cas, à une coalition avec ces partis au sein des conseils communaux et provinciaux ni à leurs activités.
- Être attentifs à cultiver la nuance dans les débats et à ne pas développer une **rhétorique** populiste.
- Faire adopter une **charte de valeurs** qui reprend l'ensemble des valeurs démocratiques et fondamentales auxquelles la commune, la province et leurs administrations adhèrent tant à l'égard des citoyens qu'en leur sein.
- Favoriser les appels à projets mettant en valeur la citoyenneté et les valeurs d'égalité et de liberté.



## GARANTIR LE RESPECT ET LES DROITS DE CHACUN

### Principes fondamentaux :

- Veiller au respect des valeurs universelles des **droits humains**.
- Assurer un **égal accès** aux droits pour tous, sans distinction liée à la situation administrative et sociale.

## LES GENS DU VOYAGE

Les familles de Gens du Voyage sont depuis de longues années en proie à des difficultés croissantes dans la recherche d'un lieu où il leur est permis d'habiter dans le respect de leurs traditions.

Par conséquent, le Centre d'Action Laïque demande de :

- Augmenter le nombre de terrains familiaux d'habitation et d'aires d'accueil accessibles aux Gens du Voyage, sur base d'un cadastre, et de favoriser une politique globale proactive et volontariste pour aménager ces terrains.
- Veiller à un **accompagnement socio-administratif** adéquat des Gens du Voyage.
- Favoriser le travail d'accompagnement et de proximité afin d'instaurer et d'assurer un **dialogue** entre les riverains et les Gens du Voyage.

## LA PROSTITUTION DE RUE

Le Centre d'Action Laïque se préoccupe, avant tout, des droits des personnes qui se prostituent. Il s'agit de veiller au respect des valeurs de dignité humaine, d'autonomie des personnes, d'accès égalitaire des citoyens aux soins et aux services publics et de lutter contre toutes les formes de traite des êtres humains.

Les mandataires communaux, les bourgmestres et échevins et les chefs de corps des zones de police doivent mettre en place une solution harmonisée qui ne participera ni à la stigmatisation de ces personnes ni à la précarisation de leurs conditions de travail. Cela implique notamment de ne pas les isoler et d'assurer leur sécurité.

Le CAL recommande de :

- Mettre en œuvre une **concertation** locale et régionale, à intervalles réguliers, couvrant l'entièreté des modes de prostitution sans exclusivité de genre, pour aborder cette thématique avec les acteurs locaux et assurer une médiation avec les riverains.
- Intégrer la question de la prostitution des **personnes migrantes** dans le cadre de ces concertations.
- Mettre en œuvre une politique de **réduction des risques**, et des programmes qui permettent aux personnes prostituées qui le souhaitent de sortir de la prostitution.
- Assurer un renforcement de la lutte contre les réseaux de **traite des êtres humains**.
- Renforcer la **formation** spécifique des personnes en contact avec le public cible.

## LES CENTRES FERMÉS

Le mouvement laïque dénonce et s'oppose à l'existence de tout centre fermé pour étrangers en situation de séjour illégal en Belgique. S'agissant d'une matière relevant du pouvoir fédéral, le CAL demande aux responsables locaux de s'opposer à l'installation de pareils centres sur leur territoire et de dénoncer les structures déjà existantes.

# LES PLANS DE RÉPARTITION DES DEMANDEURS D'ASILE ET LES INITIATIVES LOCALES D'ACCUEIL

L'incapacité actuelle d'apporter une réponse humaine et solidaire à la situation migratoire a contribué à renforcer les politiques de contrôle et à nourrir les expressions d'hostilité à l'égard des exilés et personnes déplacées. Des milliers de décisions de justice condamnent l'État belge pour son non-respect de ses propres lois et obligations internationales en matière d'accueil des personnes qui demandent l'asile ou la protection internationale.

Cette situation entraîne des conséquences dramatiques pour ces personnes dont les droits fondamentaux sont violés à défaut d'une prise en charge adaptée. Pourtant, des solutions pour répondre à cette énième « crise », causée par la saturation du réseau d'accueil, avaient été proposées par de nombreuses associations de terrain, comme la mise en place d'un plan de répartition équilibré entre les communes du pays. Sans succès.

Le Centre d'Action Laïque demande aux pouvoirs publics d'adopter une attitude réaliste et solidaire qui revalorise la politique d'accueil dans un esprit humaniste et constructif.

Le CAL invite les responsables locaux à analyser les bonnes pratiques en matière d'accueil et à s'en inspirer et veiller à une répartition solidaire et égalitaire de cet accueil sur l'ensemble du territoire belge.

Le CAL soutient toute initiative communale visant à instaurer le statut de « commune hospitalière » (par le vote d'une motion, la commune s'engage à améliorer l'information et l'accueil des personnes migrantes, quel que soit leur statut).

## Droits des étrangers

Le CAL demande aux futurs élus de :

- Assurer l'**aide matérielle** aux demandeurs d'asile et l'aide médicale urgente aux personnes en séjour irrégulier, comme le prévoit la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976.
- Garantir la non-discrimination entre citoyens de pays en guerre, qu'ils soient objecteurs de conscience ou qu'ils fuient une situation de guerre dans leur pays.
- Veiller à l'accompagnement, par les CPAS, des personnes reconnues réfugiées dans la **seconde phase d'accueil**.

## Initiales locales d'accueil (ILA)

Le CAL encourage les autorités locales et les responsables de CPAS à :

- Veiller à la **création** et au soutien structurel d'ILA, qui, durant toute la procédure d'asile, permet un encadrement social dans une dynamique d'autonomisation ainsi qu'un suivi individuel cohérent et de qualité.
- Ouvrir, dès que possible, des **places d'accueil**, sans préjudice des compétences fédérales et d'un plan de répartition.
- Éviter les grands centres d'accueil éloignés des agglomérations et assurer la **communication** entre ILA et CPAS.



## PRÉVENTION ET SÉCURITÉ : ATTEINDRE UN ÉQUILIBRE DÉLICAT

La sécurité est un droit de tout citoyen que l'État doit lui assurer afin qu'il puisse circuler et vivre sereinement. Elle doit rester le monopole de l'État.

Dans l'exercice de cette compétence, le respect des libertés fondamentales qui permettent de construire, défendre, exiger des espaces de liberté et en jouir est fondamental.

### Principes fondamentaux :

- L'**État de droit** garantit les **libertés individuelles**, piliers de la société démocratique.
- Les **mesures discriminatoires** et stigmatisantes doivent être **bannies**.

Si cette matière reste, dans une large mesure, une compétence fédérale, au niveau local, le Centre d'Action Laïque :

- Prône la **cohésion sociale** comme alternative aux politiques potentiellement attentatoires aux libertés.
- S'oppose à toute **privatisation** de la fonction régalienne de la sécurité des personnes et des biens.
- Plaide pour que soit encouragé et renforcé le travail essentiel des agents de **prévention**, des gardiens de la paix, des services de médiation, des éducateurs, des intervenants psychosociaux et des acteurs des plans locaux et régionaux de cohésion sociale.
- S'oppose à ce que chaque nouvelle installation de **caméras de vidéo-surveillance** se fasse sans avoir eu recours à une étude établissant leur nécessité objective ainsi que les conséquences de leur utilisation sur la vie privée et demande de veiller à la cohérence avec les priorités définies dans les plans zonaux de sécurité.
- Encourage la **coordination** des services et acteurs locaux et des associations, en tenant compte des contingences déontologiques respectives et de la gestion adaptée du secret professionnel.



## ACCÈS À LA SANTÉ

La santé est un élément essentiel de la vie et du bien-être humain. Étant intrinsèquement lié à l'exercice des droits fondamentaux, le droit à la santé est reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. La sécurité sociale doit rester un pilier majeur en matière de lutte contre les inégalités. Or, l'accessibilité des soins reste, en Belgique, un enjeu majeur en termes d'égalité. En effet, les études démontrent les limites d'accès aux soins pour les populations en situation de vulnérabilité économique, sociale et culturelle, mais également dans des catégories de plus en plus larges de la population. La qualité des soins qu'une personne reçoit dépend donc de nombreux facteurs dont la situation financière, la zone géographique, la langue, l'habileté à traiter les informations reçues, les charges familiales et dépenses incompressibles qui occasionnent des reports ou absences de soins.

Les communes et les provinces, dans la limite de leurs compétences respectives, doivent œuvrer pour un meilleur accès à la santé au vu de ces enjeux. Si la santé est une matière qui relève largement d'autres niveaux de pouvoir, les autorités de proximité peuvent jouer un rôle dans le développement d'un véritable axe «santé» au niveau local, notamment par des mécanismes de prévention et de promotion de la santé.

### Principes fondamentaux :

- Garantir l'**accès aux soins** pour tous les usagers, au sein de **structures neutres** et dégagées de toute forme de prosélytisme

Le Centre d'Action laïque recommande de :

- Assurer un **accès à la santé équitable**, pour tous, aux différents âges de la vie, sans aucune discrimination sociale, ethnique, culturelle, territoriale, générationnelle, de genre...
- Augmenter le nombre de **centres de santé de proximité** et améliorer leur accessibilité.
- Mettre en place des **cabinets médicaux mobiles** pour desservir les zones rurales et les populations isolées.
- Proposer des formations au personnel médical à la prise en charge respectueuse et inclusive des patients de toutes identités de genre, orientations sexuelles et origines ethniques.

- Veiller au respect de la **neutralité au sein des structures de soin** et l'institutionnaliser par la signature d'un protocole sur le respect de la neutralité par chaque prestataire de soin.
- Veiller au **respect du droit des patients** par tous les prestataires de soin et au sein de toutes les structures (maisons de repos, centres médicaux, etc.). Cela passe nécessairement par la promotion de la loi relative aux droits du patient auprès de tous les prestataires, mais aussi, par de larges campagnes de sensibilisation auprès de tous les usagers.
- Promouvoir des politiques de **santé préventive**, notamment en matière d'alimentation, d'exposition environnementale, de santé mentale, etc.
- Proposer des **programmes de dépistage gratuits** pour des maladies courantes comme le diabète, l'hypertension et le cancer, en ciblant aussi les populations à risque spécifique.
- Mettre en place des initiatives pour **encourager la vaccination**, en s'assurant que les messages atteignent efficacement toutes les communautés.
- Organiser des ateliers et des groupes de soutien pour les personnes souffrant de troubles liés à la **santé mentale** avec une attention particulière aux besoins des groupes marginalisés.
- Encourager une activité physique régulière pour améliorer la santé globale, en créant des environnements sûrs et inclusifs pour tous.
- Organiser des événements sportifs inclusifs et des programmes de remise en forme gratuits ou à prix réduit.
- Réduire la pollution et améliorer l'environnement pour une meilleure santé publique, avec une attention aux zones habitées par les communautés marginalisées.
- Créer des zones vertes et des espaces sans pollution autour des écoles et des centres de santé, en priorisant les quartiers défavorisés.
- Promouvoir l'accès aux produits alimentaires locaux et sains via des marchés de producteurs.
- Mettre en place des programmes de distribution alimentaire pour les personnes en situation de précarité.
- Développer des services de soins à domicile et de soutien aux aidants proches, en reconnaissant les besoins spécifiques des personnes âgées.
- Proposer des activités sociales et physiques adaptées aux seniors pour prévenir l'isolement et promouvoir la santé, en créant des espaces inclusifs.
- Aménager des espaces publics pour qu'ils soient accessibles et sécurisés pour les personnes âgées.





## LUTTER CONTRE LES ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT

Le Centre d'Action Laïque identifie dans les enjeux climatiques et environnementaux des vecteurs d'émancipation sociale, d'amélioration de la qualité de vie et de réduction des inégalités. Le droit à un environnement sain et durable, à une alimentation de qualité, à une énergie propre et abordable et à la mobilité plus douce est un droit humain. Dans cette perspective, les communes et les provinces peuvent être des leviers d'actions positives et responsables en ce qui concerne la protection de l'environnement dans le cadre de leurs compétences.

### Principes fondamentaux :

- Tenir compte des impératifs liés à la **justice climatique** pour que chaque mesure prise concilie à la fois lutte contre les atteintes à l'environnement et lutte contre les inégalités socio-économiques.
- S'engager dans la réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre de 55% d'ici 2030 et favoriser l'utilisation des énergies renouvelables.
- S'engager dans la protection et la restauration des habitats naturels et la biodiversité locale.

Le Centre d'Action laïque recommande de :

- Recourir à des **clauses éthiques et environnementales** (en sus des clauses sociales éventuellement déjà mises en place) **dans les marchés publics** des autorités publiques, afin d'encourager le recours aux produits et services durables.
- Installer des panneaux solaires sur les bâtiments publics.
- Assurer la sensibilisation et l'information au sein des services publics sur la gestion des déchets afin de tendre vers le «zéro déchet» et de réduire drastiquement la production de déchets plastiques et d'objets à consommation unique.
- Renforcer les programmes de tri et de recyclage des déchets.

- Mettre en place des centres de réemploi et des ressourceries.
- Organiser des campagnes de sensibilisation sur la réduction des déchets et le compostage domestique.
- Créer et entretenir des espaces verts, des parcs et des sites naturels.
- Encourager la plantation d'arbres et de plantes locales dans les espaces publics et privés.
- Mettre en place des programmes de protection des espèces en danger et des écosystèmes fragiles.
- Améliorer la gestion de l'eau en réduisant les fuites et en optimisant l'usage de l'eau potable.
- Promouvoir l'utilisation de systèmes de récupération des eaux de pluie pour les usages non potables.
- Sensibiliser les citoyens à l'importance de la conservation de l'eau et des ressources naturelles.
- Organiser des ateliers, des conférences et des événements sur les thématiques environnementales.
- Proposer des formations à l'environnement dans les écoles.
- Distribuer des collations saines, gratuites et «zéro déchet» dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire (potage et/ou fruits locaux et de saison).
- Installer dans toutes les écoles des fontaines d'eau.
- Supprimer la présence commerciale de distributeurs de boissons et de collations dans toutes les écoles et dans les académies de musique.
- Mettre en place des conseils consultatifs environnementaux incluant des citoyens, des experts et des représentants d'associations.
- Établir des partenariats avec les entreprises pour développer des initiatives écoresponsables.



**Éditeur responsable :** Benoît Van der Meerschen  
Campus de la Plaine – ULB CP. 236 - 1050 Bruxelles

**N° au dépôt légal :** D/2024/2731/5

**Contact**

Tél. : +32.2.627.68.11

E-mail : [cal@laicite.net](mailto:cal@laicite.net)

© Centre d'Action Laïque ASBL - Juillet 2024



La laïcité est le principe humaniste qui fonde le régime des libertés et des droits humains sur l'impartialité du pouvoir civil démocratique dégagé de toute ingérence religieuse. Il oblige l'État de droit à assurer l'égalité, la solidarité et l'émancipation des citoyens par la diffusion des savoirs et l'exercice du libre examen.

*(Article 4 des statuts du Centre d'Action Laïque)*



**@ActionLaïque**

**www.laicite.be**